

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Annule et remplace la délibération précédente 038/9.4

Date de convocation : 17/03/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 16

<i>Séance N° 02</i>
<i>24/03/2025</i>
<i>Délibération 038M/9.4</i>

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude, AVERTY Julien, Mme HA Christine.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr GUILBAUD David a donné pouvoir à Mme GODEFROY Rosiane.
Mr CUVILLIER Jean-Claude a donné pouvoir à Mr CHAUVIN Yannick

Mme ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Motion / Demande de création d'un nouvel hôpital auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour le territoire du Nord-Ouest de la Vendée

Vu l'avis du Bureau Communautaire ;

Vu la situation actuelle de l'hôpital situé en cœur de ville, qui présente des difficultés d'accès, un nombre insuffisant de stationnements et des infrastructures vieillissantes ;

Vu l'inscription de l'établissement du Centre Hospitalier Loire-Vendée-Océan au titre de la stratégie régionale des investissements Ségur en Pays-de-La-Loire de novembre 2021 ;

Vu l'accord de méthode de décembre 2023 entre le Centre Hospitalier Loire-Vendée-Océan et l'ARS Pays-de-la-Loire pour mener une étude de faisabilité sur l'opportunité de relocaliser l'hôpital actuel en périphérie de la ville de Challans ;

Considérant le développement démographique significatif que connaît et connaîtra notre territoire dans les prochaines années, avec une population vieillissante nécessitant des soins médicaux accrus;

Considérant l'éloignement de notre territoire par rapport à l'hôpital départemental de la Roche-Sur-Yon, rendant l'accès aux soins difficile pour les habitants du Nord-Ouest Vendée ;

Considérant qu'un nouvel hôpital situé en périphérie proche de Challans, ville centre du Nord-Ouest Vendée, permettrait un meilleur accès, des zones de stationnements adaptés, de plus grandes

capacités de traitement des patients et une réponse adaptée au regard de l'évolution croissante de la population sur cette partie attractive du littoral et du rétro-littoral ;

Considérant qu'un nouvel hôpital mieux desservi peut aider à réduire le temps d'attente pour les patients (notamment en période estivale où la population du territoire Océan-Marais-de-Monts est multipliée par dix) et permettra également la création de spécialités médicales rendues impossibles par l'absence de possibilités raisonnables d'agrandissement de l'hôpital ;

Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette motion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **D'INSCRIRE** durablement l'excellence du soin en proximité en sollicitant auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) la création d'un nouvel hôpital en périphérie de la ville de Challans afin de répondre aux besoins croissants de notre population du territoire du Nord-Ouest de la Vendée en matière de soins médicaux, avec la prise en compte de la particularité démographique en période estivale ;
- **DE METTRE EN AVANT** les avantages de cette nouvelle implantation, notamment en termes d'accessibilité, d'intégration de l'hélistation, de stationnement, de capacité de développement, de fonctionnalité en matière de qualité et de sécurité des prises en charge et d'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des patients tout en améliorant significativement les conditions de travail et l'attractivité pour les professionnels ;
- **DE SOULIGNER** l'urgence de ce projet ambitieux pour un meilleur accès aux soins pour l'ensemble de la population du territoire dans le cadre du déploiement du Ségur de la Santé, compte tenu des difficultés actuelles rencontrées par l'hôpital Loire Vendée Océan situé en cœur de ville de Challans et de l'éloignement avec l'hôpital départemental de la Roche-Sur-Yon.
- **DE SOLLICITER** la représentation de la Communauté de communes Océan-Marais de Monts au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Loire Vendée Océan, et du comité de pilotage du Schéma directeur d'investissement.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme ARTUS Pauline

